

Vingt sept associations marocaines se réunissent à Montréal

Débats sur une nouvelle citoyenneté

Vingt sept associations regroupant les originaires du Maroc vivant au Canada se sont réunies le 21 janvier 2006 à Montréal, à l'initiative conjointe de l'ambassade et du consulat général du Royaume, pour débattre de l'actualité politique et sociale dans le pays d'origine.

À l'ordre du jour de la rencontre figuraient notamment la présentation du rapport de l'Instance équité et réconciliation, la présentation du rapport sur le



Mme Souriya Otmani

développement humain et la perspective des élections législatives 2007.

Les débats introduits, après un mot de bienvenue de M. Mohamed Tangi, ambassadeur de SM le Roi à Ottawa, par un exposé sur le thème de « l'importance de l'engagement politique » fait par Mme Fatima Houda-Pépin, née au Maroc et membre du Parlement National du Québec depuis 1994, ont été de très haute teneur. La rencontre a ainsi revêtu sa véritable dimension, celle d'un évé-

ment quasiment sans précédent dans l'histoire de la communauté marocaine vivant dans ce pays.

Le qualificatif « événement » pour désigner la rencontre n'est pas gratuit. Il faut en effet savoir, comme l'a rappelé Mme Houda-Pépin, qu'au Canada, la force d'une communauté immigrée doit moins au poids démographique du groupe qu'à la force de sa culture et de ses valeurs et à sa capacité à préserver son identité et à l'amener en partage à la société d'accueil. Cette spécificité canadienne et québécoise estime Mme Houda-Pépin tient au fait que l'Europe, « référence » en matière de migration, n'a en fait « jamais eu de politique d'immigration. Dans les années soixante, la France par exemple, est venue au Maroc chercher de la main d'œuvre dont on n'a jamais imaginé qu'elle puisse s'installer durablement. De



M. Mohamed Tangi

ce fait, lorsque des Marocains ont commencé à faire souche, rien dans les mentalités ou les lois, n'était fait pour

accueillir une population différente. Ici au contraire, l'installation des nouveaux arrivants est prévue pour durer et se pérenniser et dans ce processus, l'identité et la culture sont donc pris en ligne de compte».

Encore faut-il que la population concernée intègre ces dispositions. Ce qui ne semble justement pas être le cas de la communauté marocaine qui, bien qu'elle ait atteint une « masse démographique critique » (on parle de 85 000 marocains Musulmans et 27 000 marocains Sépharades), a quelque mal à se regrouper autour de ce qui l'unit, ses membres ont souvent mentalement coupé les ponts avec le pays d'origine ; dès lors, face aux autres composantes socioculturelles, les quelques 110 000 de nos compatriotes résidant ici semblent surgir de nulle part et apparaissent comme inaptes à une quelconque intégration. « Cette situation est d'autant plus dommageable que, ajoute Mme Fatima Houda-Pépin, en moyenne le niveau de formation dans cette population est supérieur au niveau de formation de la population locale et des autres communautés immigrantes ; il s'ensuit un immense gâchis, une perte de potentiel



Mme Fatima Houda-Pépin

dont on commence seulement à mesurer l'ampleur».

La solution ? elle réside dans une meilleure appréciation par les Marocains d'ici des mécanismes de fonctionnement de la société canadienne et québécoise, dans l'affirmation de leur identité et des spécificités de leur pays d'origine.

Or à ce chapitre justement, ne serait-ce que dans l'actualité la plus récente, il n'y a rien dont on ait à rougir, bien au contraire !

Le bilan des « années de plomb »

Reste à mesurer à leur juste poids les démarches récemment rendues publiques, en particulier le rapport de l'Instance Équité et Réconciliation et le Rapport sur le développement Humain. Les deux documents, mis bout à bout, dressent un portrait du Maroc d'aujourd'hui, fruit de

« les Marocains d'ici des mécanismes de fonctionnement de la société canadienne et québécoise, dans l'affirmation de leur identité et des spécificités de leur pays d'origine. »

cinquante années d'Indépendance ; ce dossier permet, à la lumière du passé, d'ouvrir les voies vers un avenir meilleur. Le premier document, résultant d'un travail d'enquête de deux années, recense tous les manquements aux droits civiques de la personne humaine qui se sont produits entre 1956 et 1999. Au terme du constat, il pose les bases d'un système de réparation, matérielle et moral, des dommages subis qu'il soient individuels ou collectifs et, surtout, il préconise des mesures institutionnelles et légales qui empêcheront toute répétition de ce genre de comportements.

Le second document relève tout ce qui dans les politiques publiques a pu engendrer des manquements au respect des droits économiques de la personne humaine et quantifie les besoins nés de ces manquements ; laissant le soin aux politiciens de prendre les mesures adéquates nécessaires à palier les insuffisances graves dont souffre aujourd'hui le pays.

Une démarche avant-gardiste

Mises bout à bout, ces deux initiatives dotent le Maroc d'un projet de société qui lui faisait cruellement défaut et ce projet se place à l'avant-garde de la gouvernance et de la pensée sur le développement puisque pour la première fois au niveau international, on unit dans une même démarche les droits civiques et les droits socioéconomiques des citoyens ; une démarche, au surcroît, portée par une volonté étatique ferme comme en témoigne l'engagement personnel du chef de l'État, SM le Roi Mohammed VI et engageant l'ensemble des acteurs sociaux puisqu'il invite – à travers par exemple le plan Initiative Nationale de Développement Humain - dans la réalisation de projets luttant contre les exclusions sociales et la pauvreté, au partenariat entre administration, instances locales et élues, secteur privé, associations et population.

Les Prix québécois de la citoyenneté 2006

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles annonce la période de mise en candidature pour les Prix québécois de la citoyenneté, du 6 février au 31 mars 2006. Cette année, pour une première fois, le Prix Charles-Biddle, sera attribué à une citoyenne ou un citoyen issu d'une communauté culturelle, résidant au Québec depuis au moins 20 ans et dont l'engagement personnel ou professionnel a contribué au développement social, scientifique, sportif, économique ou culturel du Québec. Trois autres prix seront également décernés : le Prix Maurice-Pollack pour l'accès à l'égalité en emploi pour les Québécois issus des communautés culturelles ou des minorités visibles, l'aménagement de la diversité culturelle et l'adaptation des services en milieu de travail; le Prix Jacques-Couture pour le rapprochement interculturel; le Prix Anne-Greenup pour la lutte contre le racisme du Québec. Selon le domaine d'activité concerné, toute personne, organisme ou entreprise des secteurs public, parapublic ou privé peut soumettre sa propre candidature, ou celle d'une tierce partie. Une personne ne peut cependant soumettre sa propre candidature au Prix Charles-Biddle. Pour obtenir un formulaire de candidature ou pour plus d'information, consulter le site www.micc.gc.ca ou téléphoner au secrétariat des Prix québécois de la citoyenneté au 514 873-1627